



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

OBJET :

**Zones d'expansion des
crues (ZEC) – Appel à
projets 2022**

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-neuf novembre, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Valérie MONTANDON,
Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

En exercice 31

En téléconférence :
Vincent BEDU,
Philippe GOUJON,

Présents à la
Séance 13

Au titre du Conseil de Paris :

Représentés
par mandat 9

En téléconférence :
David ALPHAND,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

Absents 9

En téléconférence :
Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :
Jean-Michel BLUTEAU,
Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :
Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

Étaient absents excusés :
Christophe NAJDOVSKI,

Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Célia BLAUDEL,
Dan LERT,
Jérôme LORIAU,
Bélaïde BEDREDDINE,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,

Avient donné pouvoir de voter en son nom :

Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Philippe GOUJON
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
Colombe BROSSEL donne pouvoir à François VAUGLIN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Magalie THIBAUT donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Josiane FISCHER
Chantal DURAND donne pouvoir à Vincent BEDU
Jean-Pierre ABEL donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Annie DUCHENE donne pouvoir à Jean-Yves MARIN

La majorité des membres étant présente,

Monsieur ALPHAND a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Une action du Contrat de partenariat entre l'EPTB SGL et l'Agence de l'eau Seine Normandie pour l'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine est consacrée à la « préservation, restauration et gestion des champs d'expansion de crue et des zones humides ».

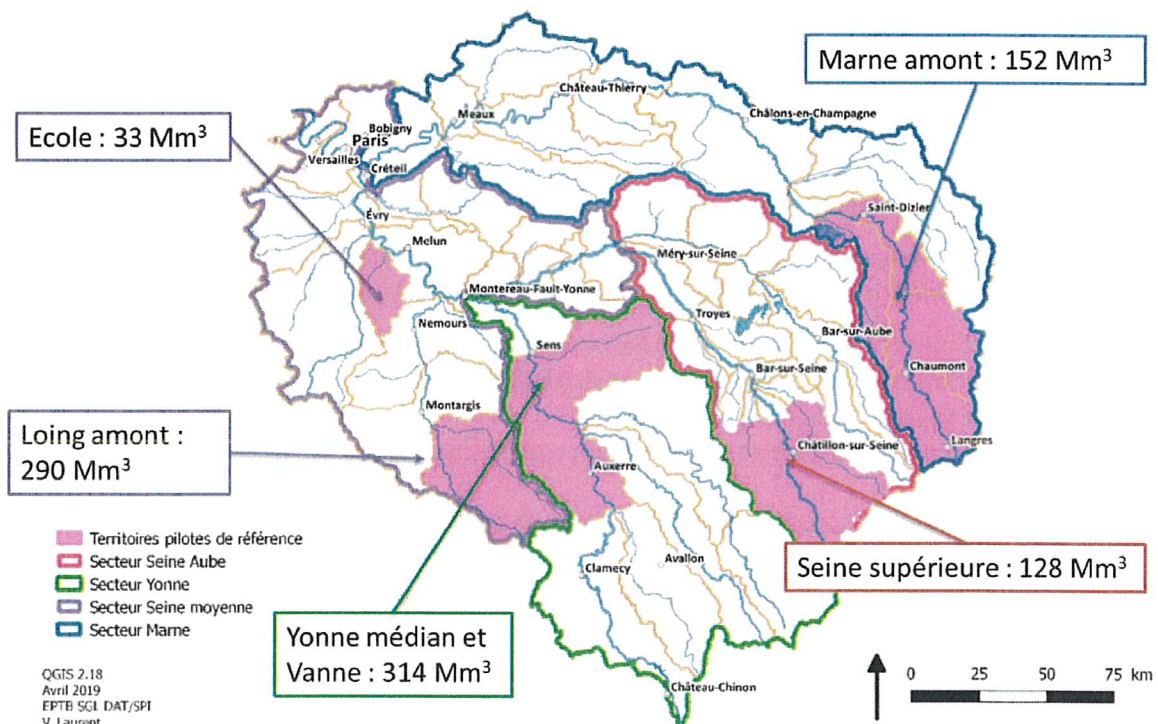
Elle comporte trois volets :

- L'élaboration d'un outil cartographique qui permet l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des Zones d'Expansion de Crues,
- La co-construction avec les acteurs locaux de projets de territoires,
- La définition de méthodologies pour une agriculture résiliente, les financements, l'intégration dans l'urbanisme et la réalisation d'opérations expérimentales.

Solutions fondées sur la nature, les ZEC ouvrent de nouvelles possibilités pour la prévention des inondations :

Dans ce cadre, l'EPTB Seine Grands Lacs et ses partenaires travaillent en étroite collaboration sur 5 territoires pilotes :

- L'EPAGE SEQUANA sur la Seine amont (21),
- L'EPAGE du Loing (45),
- Le Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et le Syndicat Mixte Yonne Médian (89 et 10),
- Le Syndicat Mixte du Bassin de la Marne Amont (52),
- Le Syndicat mixte des bassins versants de la Rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents (SEMEA) (77).



Le volume potentiellement stockable au sein de ces 5 territoires pilotes représente **900 millions de m³** sur les **5 milliards de m³** du bassin Seine amont.

Enfin, des **conventions de partenariat ont été signées en 2021 avec les structures des territoires pilotes et les Chambres d'agriculture du Loiret, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Côte d'Or, de l'Yonne et la chambre d'agriculture régionale d'Île de France.**

L'appel à projets 2021, 3 chantiers financés par l'EPTB Seine Grands Lacs :

L'EPTB Seine Grands Lacs a recensé, au sein des territoires pilotes, plus de **200 projets** en lien avec les ZEC pour un montant total de **60 millions d'euros**.

Ces projets concernent des actions de préservation, de restauration ou d'amélioration des capacités de débordement lors des crues et d'aménagement.

L'EPTB Seine Grands Lacs apporte un soutien technique pour 30 de ces projets de territoires et une contribution financière globale de **56 000 €** pour la réalisation de 3 chantiers en 2021 qui permettront de stocker environ **45 000 m³** d'eau en cas de crue majeure :

Maître d'ouvrage	Enjeux	Projet	Volume de stockage
Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	Agglomération de Sens	Travaux d'hydraulique douce à Fontaine-la-Gaillarde et Villiers-Louis (89)	15 000 m ³
Epage Sequana	Bar-sur-Seine - Troyes	Restauration d'une ZEC au lieu-dit "Carré rouge" à Villars-Santenoge	27 000 m ³
SMBMA	Agglomération de Saint-Dizier	Création d'une Zone d'Expansion de Crues sur l'Ornel à Chancenay	3 000 m ³

Proposition d'un nouvel appel à projets en 2022 doté de 1 M € :

Il est proposé de reconduire cet appel à projets en 2022 et de l'étendre l'éligibilité des opérations à **l'ensemble du bassin amont de la Seine**.

Les conditions d'attribution des aides seraient reconduites, à savoir :

- **Travaux et ingénierie associée** réalisables en 2022, dont le ratio coût de travaux par mètre cube potentiellement stockable est inférieur à **11€50** (valeur du projet de la Bassée),
- La contribution financière de l'EPTB Seine Grands Lacs à l'opération est calculée **dans la limite de 1 € par mètre cube potentiellement stockable**, déterminé par l'application cartographique de l'EPTB Seine Grands Lacs,
- **Le bénéficiaire contribue au projet par un reste à charge.**

Ces crédits correspondants seront inscrits au budget de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le lancement de l'appel à projets 2022 auprès des collectivités concernées (EPCI, Syndicats de rivières, EPAGE) aura lieu le 12 janvier 2022 lors du Comité de pilotage de cette action.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de l'appel à projets 2022 en faveur des Zones d'expansion des crues.

Article 2 : **PRÉCISE** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'EPTB Seine Grands Lacs, en section d'investissement.

Article 3 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris